

TRIBUNAL CANTONAL

Palais de justice de l'Hermitage
Route du Signal 8
1014 Lausanne

Cour d'appel pénale

REÇU LE - 1 SEP. 2022

Monsieur le Procureur général
du Ministère public central
Eric COTTIER
Av. de Longemalle 1
1020 Renens VD

Monsieur le Bâtonnier
de l'Ordre des avocats vaudois
Me Eric RAMEL
Rue du Grand-Chêne 8
Case postale 7056
1002 Lausanne

N/réf
YBN

V/réf

Date
30 août 2022

(à rappeler dans toute correspondance)

Concerne : fixation des audiences de la Cour d'appel pénale du Tribunal cantonal

Monsieur le Procureur général, Monsieur le Bâtonnier,

Par ces lignes, nous vous informons que le greffe de la Cour d'appel pénale du Tribunal cantonal rencontre d'importantes difficultés dans la cadre de la fixation des audiences de la Cour, en particulier lorsque plusieurs parties sont concernées.

Afin de faciliter ce travail du greffe particulièrement chronophage, il a été décidé, d'entente avec la Cour administrative, que les parties ne seront désormais plus contactées individuellement par téléphone mais se verront proposer cinq dates, par courriel, avec un délai de 24 heures pour faire part de leurs disponibilités. L'audience sera ensuite fixée à la date convenant à la majorité d'entre elles.

Nous considérons que cette mesure permettra de singulièrement réduire le temps consacré par les gestionnaires de dossier à la fixation des audiences tout en laissant aux parties une marge de manœuvre suffisante pour s'organiser. Elle entrera en vigueur le 15 septembre prochain.

Nous vous remercions dès lors de bien vouloir transmettre cette information auprès de vos collaboratrices et collaborateurs, respectivement auprès de vos membres.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Procureur général, Monsieur le Bâtonnier, à l'assurance de notre considération distinguée.

La Présidente :



Yasmina BENDANI

Copie à : - Cour administrative